

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

**Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique
de Trévoux et ses environs**

30 rue de la mairie

01600 SAINTE EUPHEMIE

Sommaire :

1. Rappel réglementaire
2. Contexte économique
3. Evolution de dépenses et des recettes
4. Projection financière 2022-26

Rappel réglementaire

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire du cycle budgétaire
- En son absence, les délibérations d'adoption du budget sont illégales
- Obligation de présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport



Contexte économique

Situation internationale :

(extrait analyses Stratorial , Finances Active et la Caisse d'Epargne 2022-2023)

Face à l'inflation et la guerre en Ukraine qui persistent, la Banque mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2023. Estimée à 3 % en juin dernier, elle ne devrait pas dépasser 1,7 % cette nouvelle année. Cette situation est due à l'effet combiné de l'inflation élevée, de la hausse des taux d'intérêt, de la baisse des investissements et des perturbations liées à la pandémie en Chine et les tensions dans son secteur immobilier... Le rebond de la croissance n'est prévu qu'à partir de 2024.

L'inflation a atteint des sommets inédits depuis 40 ans, en décembre 2022 elle était fixée à 6,5% aux États-Unis et 9,2% dans la Zone Euro.

Du fait de sa proximité géographique et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en l'Ukraine. Elle y fait face en tentant de diversifier des importations énergétiques, mais de manière limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée à un durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone euros a ralenti tout au long de l'année 2022 (0,8% au T2 et 0,3% au T3) malgré le dynamisme des investissements et le maintien de la consommation des ménages.

Situation nationale :

(extrait analyses Stratorial , Finances Active et la Caisse d'Epargne 2022-2023)

Croissance résiliente malgré un taux d'inflation très élevé :

Jusqu'ici l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement de fin 2022, croître de 2,5% en moyenne en 2022. Le Gouvernement prévoit en 2023 une croissance de +1%, du PIB, grâce aux effets des différentes mesures de lutte contre l'inflation qu'il a mises en place en 2022 (boucliers tarifaires, remise sur les carburants, revalorisation du SMIC et du point d'indice de la fonction publique, ou des retraites complémentaires...).

L'inflation française estimée à 5,2% en moyenne pour l'année 2022, reste inférieure à celle de la Zone Euro. Elle est prévue à 4,2% pour 2023, ce qui constitue un retour à un niveau de taux des années 1980.

Un marché du travail sous tension : En dépit du ralentissement de l'activité économique, les difficultés de recrutement des entreprises ne faiblissent pas en 2022, cela concerne 83% des entreprises de la construction, 65% des entreprises manufacturières et 62% des entreprises de service. Le taux de chômage atteint 7,3% de la population active fin 2022 contre 7,6 fin 2021.

Situation nationale :

(extrait analyses Stratorial , Finances Active et la Caisse d'Epargne 2022-2023)

La crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques : Malgré les interventions publiques massives pour réduire les effets des crises sanitaires et énergétiques, le redressement du déficit public se poursuit en 2022 (5% du PIB) par rapport à 2021 (6,5% du PIB) et devrait demeurer stable en 2023 (5% du PIB). Le déficit de l'Etat devrait atteindre 165 milliards d'euros en 2023. Enfin, la dette publique s'élève à 111,6% du PIB en 2022 contre 111,8% en 2021 et se stabilise à 111,2% en 2023.

Principales mesures de la Loi de finances pour 2023

La discussion autour du projet de loi de finances 2023 a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à 5 reprises en déclenchant l'article 49-3 de la Constitution. Quant au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble que le Gouvernement souhaite impliquer plus encore les collectivités locales dans le redressement des finances publiques, mais sans recours au pacte de confiance initialement prévu. Ce pacte prévoyait un cadrage des dépenses de fonctionnement des collectivités concernées au taux de l'inflation moins 0,5% (soit +3,8% en 2023) et des sanctions pour les collectivités qui ne respecteraient pas cette trajectoire.

Principales mesures de la Loi de finances pour 2023

1) Les dotations et la péréquation :

(extrait analyses Gazette des communes et dossier de presse de la LF2023)

- **Abondement exceptionnel de 320 M€ sur les dotations et un écrêtement de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation des EPCI suspendu en 2023**

Concentrée sur le bloc communal, la mesure couvrira l'augmentation normale de dotation d'intercommunalité des EPCI (+30M€) et la dotation de péréquation des communes (180M€), avec une hausse exceptionnelle de la dotation de solidarité rurale (+110M€). Concernant les EPCI uniquement, l'écrêtement de la dotation de compensation appliquée jusqu'en 2022 (-2,19% soit -103Md'€) a été supprimé en 2023. On peut donc envisager une stabilité des dotations pour les EPCI en 2023.

- **Des fonds de péréquation stables malgré quelques ajustements sur les conditions d'éligibilité et de sortie du FPIC :**

- La suppression du seuil d'effort fiscal (supérieur à 1) conditionnant l'éligibilité.
- L'étoffement de la garantie de sortie (75% puis 50% de la dotation perdue contre 50% auparavant).

Pour les autres contributeurs ou bénéficiaires, il y aura une stabilité des fonds reversés dans le cadre de la péréquation horizontale 1Md'€. La CCDSV et ses communes membres sont contributrices du FPIC (365 963€ en 2022).

Principales mesures de la Loi de finances pour 2023

2) La fiscalité

- **Suppression de la CVAE sur deux ans (2023 et 2024) :** La CVAE a déjà été réduite de moitié en 2021 et elle devait disparaître complètement en 2023. Finalement la suppression se fera sur deux ans (2023-2024), pour permettre à l'Etat de maintenir le bouclier tarifaire sur l'énergie. Les EPCI obtiendront une compensation dynamique à travers une fraction de TVA dès 2023. Il est prévu que cette compensation soit égale à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et finalement de celles qui auraient dû être perçues en 2023. Cette dernière année a été obtenue par le Sénat. Les EPCI et les communes percevront 2 parts :
 - La première fixe, égale à la base de compensation.
 - La seconde dite « fonds national d'attractivité économique des territoires » répartie selon des critères de dynamisme local à définir par décret et dont devrait faire partie la croissance des bases de CFE, favorable aux territoires industriels.
- **Revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité** qui devrait atteindre +7,1% sur les locaux d'habitation, les établissements industriels. Concernant les locaux professionnels et commerciaux, la revalorisation est repoussée à 2025.

Principales mesures de la Loi de finances pour 2023

3) Autres mesures :

(extrait analyses Gazette des communes et dossier de presse de la LF2023)

- **Dispositifs anti-inflation :**
 - L'inscription de 430M€ destinés à être versés en 2023 aux communes et aux EPCI à FPU afin de faire face aux hausses **des charges énergétiques**, alimentaires et de personnel (point d'indice) enregistrées en 2022 (Loi de Finances rectificative de 2022).
 - La reconduction du **filet de sécurité** en 2023, ciblé sur l'énergie et élargi aux régions et aux départements. L'éligibilité nécessite une perte d'au moins 25% d'épargne brute, avoir un potentiel fiscal/financier, plafond inférieur au double de la moyenne et une augmentation de la ligne des dépenses énergétiques de +60%.
- **Un PLF de soutien à l'investissement local, notamment sur la transition écologique :**
 - Augmentation du FCTVA de 200M€ par rapport à 2022.
 - Création d'un **Fonds vert (1,3M€)** : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (rénovation thermique, mise aux normes, mise en place de ZFE, réhabilitation des friches ...).
 - Augmentation de la **dotation biodiversité** (+5,7M€) soit 30M€ en 2023.
 - Augmentation du nombre de communes autorisées à majorer la TH sur les résidences secondaires.



Evolution des dépenses et des recettes

Situation de clôture 2022 projetée

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total	
Résultat de clôture de l'exercice 2021	748 456,35	560 505,96	1 308 962,31	
Affectations 2021 faites en 2022		0,00	0,00	
Recettes 2022	0,00	520 811,08	520 811,08	
Dépenses 2022	-144 170,44	-123 368,48	-267 538,92	
Résultat 2022	-144 170,44	397 442,60	253 272,16	
Résultat cumulé (réel de clôture 2022)	604 285,91	957 948,56	1 562 234,47	
Recettes Reports 2022 en 2023	0,00		0,00	
Dépenses Reports 2022 en 2023	-117 374,32		-117 374,32	disponible repris au c/R002
Résultat 2022 corrigé des restes à réaliser	486 911,59	957 948,56	1 444 860,15	957 948,56

Le SIAH produit en 2022 des excédents en fonctionnement et en investissement qui seront repris en 2023.

Fonctionnement : écarts et projets

Les écarts de réalisation entre le budget prévisionnel et le compte administratif 2022 :

En dépenses :

Chapitre 011 : 50k€ avaient été prévus en 2022 pour l'entretien des ouvrages qui n'ont pas été réalisés. De même pour 35k€ de frais de contentieux. A noter que les 2K€ de prestation de service informatique n'ont pas été nécessaires, ils seront remplacés par de la maintenance en 2023.

Chapitre 012 : sur les 27k€ prévus, 19,6€ dépensés : 10k€ pour les frais de gestion de 2021 et 6,9k€ ceux de 2022, le reste constituant l'indemnité du secrétaire.

Chapitre 65 : 12,8k€ d'indemnités des élus réalisés pour 17,7k€ de prévus.

Chapitre 67 : 81,3k€ réalisés sur 82k€ prévus correspondant à l'annulation des titres réalisés sur les exercices antérieurs (2018 à 2021) au nom de la commune de Genay. Ces titres ont été réémis pour le même montant au nom de la Métropole de Lyon.

En recettes :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des contributions des EPCI membres du syndicat prévues pour 521,4k€ en 2022 et de l'excédent de fonctionnement pour 560,5k€. La CCDSV a versé 253,2k€ au titre de 2022 et 128,2k€ au titre du rattrapage de 2021, la Métropole de Lyon a versé 19,8k€ au titre 2022 et 81,3k€ au titre du rattrapage de 2018 à 2021 et enfin l'Agglomération de Villefranche a versé 38k€ au titre de 2022.

Investissements : réalisations 2022

2022 : travaux réalisés

2022 Travaux réalisés (au CA 2022) : 144,2 k€

- Réhabilitation de trois ouvrages : 85k€
- Etude stratégique sur les ouvrages hydrauliques : 44,9k€
- Remboursement d'emprunt : 14,3k€

2022 Réhabilitations d'ouvrages, inscrites en reste à réaliser : 116,5k€

Dettes 2023 et engagements hors bilan

Montant du prêt	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2022
175 000,00	travaux	1 392,21	14 958,77	2024	15 639,34
175 000,00	Total	1 392,21	14 958,77		15 639,34

Pas d'engagement hors bilan connu.

Contributions des partenaires 2023

Les montants affichés sont ceux issus de la délibération présentée en Comité syndical du 28 février 2023.

COLLECTIVITES MEMBRES	Montants
CCDSV	253 883,19€
Métropole (GENAY)	19 677,88€
Agglomération de Villefranche (JASSANS RIOTTIER)	37 607,21€
Total	311 168,29€

Prospective 2023-2026 – Hypothèses

Constantes budgétaires 2023-2026 :

En dépenses :

Chapitre 011 : 110k€ (puis + 2% par an)

- 50k€ pour l'entretien des ouvrages (puis + 2% par an),
- 20k€ pour l'indemnisation des propriétaires et exploitants en cas de dégradations ou destruction dans le cadre de travaux (puis + 2% par an),
- 10k€ pour les études en matière de régularisation foncière des bassins du SIAH (puis + 2% par an),
- 30k€ de fonctionnement courant (puis + 2% par an),

Chapitre 012 : 20k€ (puis + 2% par an),

- 3k€ d'indemnité accessoire du secrétaire (puis + 2% par an),
- 17k€ pour le personnel de la CCDSV mis à disposition pour la gestion (finances, RH, administration générale, ingénierie des travaux) (puis + 2% par an),

Chapitre 65 :

- - 20k€ pour les indemnités des élus, cotisations et formation (puis + 2% par an),

Chapitre 66 :

- 2,5k€ d'intérêt des emprunts et 2k€ de frais bancaires potentiels (puis 0 à compter de 2025),

Chapitre 67 :

- 10k€ de titres annulés sur les exercices antérieurs (puis + 2% par an),

Prospective 2023-2026 – Hypothèses

Constantes budgétaires 2023-2026 :

Recettes annuelles figées :

311 168,29 € (cotisations des membres)

CAF projetée 2023-2026 :

Années	2023	2024	2025	2026	Total CAF
CAF brutes	146,6	143,4	144,6	141,3	575,9

Besoins identifiés 2023-2026 :

- Rattrapage d'entretien des ouvrages : 500K€ (sur 3 ans)
- Travaux de mise en conformité des ouvrages existants (dont études) en coût TTC opération : 1000 k€
- Travaux chiffrés lors du précédent mandat : 720k€ :
 - Création de bassins : 8 bassins
 - Travaux restauration espace mobilité Formans – Sainte-Euphémie
 - 2 projets de confortement d'ouvrages (Jassans et Frans)
- Travaux non réalisés (étude BURGEAP 2009) : 400 k€
- Acquisitions foncières de régularisation ou pour nouveaux bassins : 100 k€
- Charges exceptionnelles potentielles sur le mandat : 100 k€ TTC
- Sollicitations des communes pour travaux divers : 240 k€/an

Total: 3 060 k€

Prospective 2023-2026 :

Recettes		Commentaires
Estimation CAF brute 2023 – 26	575 900	
Excédent fonctionnement 002	957 949	Situation de clôture 2022 théorique
Excédent investissement 001	486 912	Situation de clôture 2022 corrigé des RAR
Capital total 2022 – 2026	2 020 760	
Dépenses		
Rattrapage d'entretien des ouvrages	500 000	
Travaux de mise en conformité des ouvrages existants (dont études)	1 000 000	
<i>Travaux chiffrés lors du précédent mandat</i>	720 000	<i>A réinterroger</i>
<i>Travaux étude BURGEAP 2009</i>	400 000	<i>A réinterroger</i>
Acquisitions foncières de régularisation ou pour nouveaux bassins	100 000	
Charges exceptionnelles	100 000	
Sollicitations des communes pour travaux divers	240 000	60 000€ X 4 ans
Total dépenses	3 060 000	
Bilan mandat 23-26	-1 039 240	

Conclusion de la prospective :

On constate d'importants excédents tant en fonctionnement qu'en investissement et qui s'expliquent par le faible nombre de réalisations au cours du précédent mandat.

Si les constantes budgétaires structurelles du SIAH font apparaître une Capacité d'Auto-Financement positive, le rattrapage du défaut d'entretien des ouvrages et l'estimation du coût de réhabilitation de certains d'entre eux font apparaître un déficit significatif sur le mandat.

Conclusion de la prospective :

Cette donnée doit cependant être relativisée en ce que :

- Elle repose sur l'hypothèse de réaliser l'intégralité des travaux projetés sur le mandat. (Dont les travaux chiffrés sur le précédent mandat et une étude de BURGEAP qu'il faudra sans doute réinterroger).
- Les estimations ne tiennent pas compte d'éventuelles subventions perçues pour les travaux projetés.

Dans le cas d'une CAF insuffisante, plusieurs scénarii seront envisageables en fin de mandat :

- Emprunter (il faudrait alors regarder la durée et le montant pour conserver une CAF nette suffisante).
- Lisser les dépenses en travaux en fixant des priorités d'intervention.
- Travailler sur les recettes (hausse de la participation des EPCI?).

Conclusion de la prospective :

Au regard de la situation financière du SIAH, il est proposé de prévoir, pour 2023, un effort particulier sur la réhabilitation et l'entretien des ouvrages qui seraient financés par une petite partie des excédents cumulés, sans hausse des cotisations.